



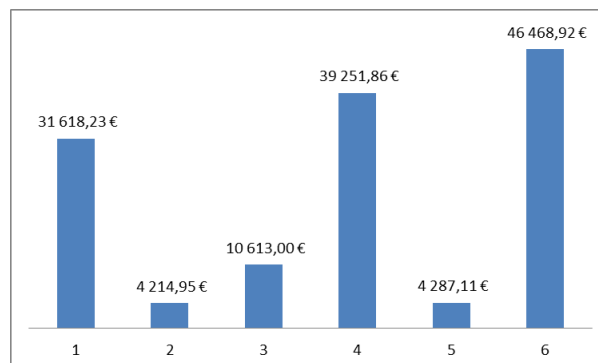
Le SIAMA est entré dans sa 7^e année d'existence. Notre station d'épuration écologique grâce à ses bassins plantés de roseaux et sa zone de rejet végétalisée est opérationnelle depuis janvier 2013. Notre système d'assainissement fonctionne bien ainsi qu'en attestent les contrôles effectués 3 fois par an par l'Agence de l'eau qui nous verse une prime de bon fonctionnement et par la société GEOTEC. Les travaux prévus en 2016 et 2017 sont maintenant terminés. Les habitants de la rue des Biches, du haut de la rue des Chenevières et de la rue du Moulin à Millery peuvent désormais se raccorder au réseau d'assainissement. Une pompe de relevage a été posée rue du Moulin et la voirie remise en état. Les eaux claires d'Autreville ont été détournées comme prévu vers la Moselle afin de réduire le fonctionnement des pompes de relevage. Ces dernières sont étroitement surveillées et entretenues. Les habitants sont raisonnables et les postes de relevage sont relativement peu encombrés par des déchets importuns. **On trouve encore hélas des lingettes qui ne doivent surtout pas être jetées dans les toilettes mais avec les ordures ménagères.** Rappelons aussi que les roseaux qui traitent nos eaux usées sont vivants ! Il est donc interdit de jeter à l'égout peintures, huiles de vidange et autres liquides polluants ! Notre redevance assainissement sera maintenue au même tarif de 2,60 € par m³ cette année. Ce prix, certes élevé, est calculé au plus juste.

Le président du SIAMA - Jean-Jacques BIC

Les comptes du SIAMA en 2016

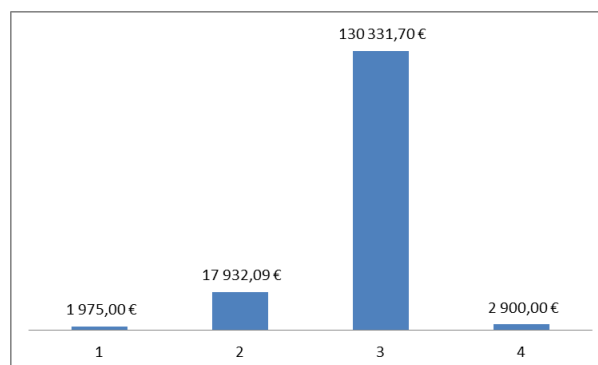
Dépenses de fonctionnement → 137 848 €

- 1- Charges à caractère général (eau, électricité, entretien, assurances, réparations, maintenance, ...)
- 2- Frais de secrétariat
- 3- Reversement à l'agence de l'eau
- 4- Dotation aux amortissements
- 5- Indemnités et salaires
- 6- Remboursement des intérêts de l'emprunt



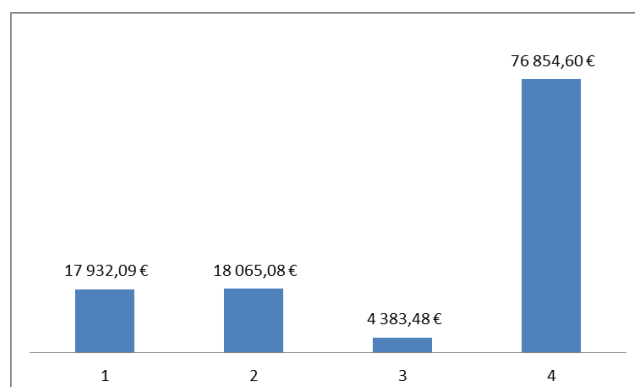
Recettes de fonctionnement → 153 171 €

- 1- Excédent année précédente
- 2- Amortissement des subventions
- 3- Redevance assainissement et Participation à l'Assainissement Collectif des constructions neuves
- 4- Prime de l'agence de l'eau



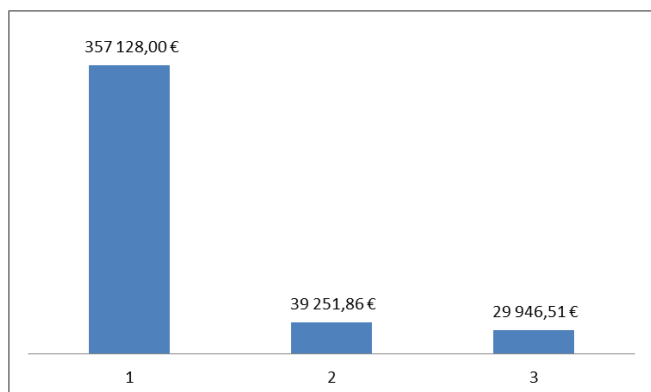
Dépenses d'investissement → 117 235 €

- 1- Amortissement des subventions
- 2- Remboursement du capital de l'emprunt
- 3- Investissements divers (petits travaux)
- 4- 1^{ère} tranche des travaux 2016-2017



Recettes d'investissement → 426 326 €

- 1- Excédent d'investissement des années précédentes
- 2- Amortissement des réseaux
- 3- FCTVA (recette liée au remboursement de la TVA)



Le budget prévisionnel pour 2017

Les dépenses et les recettes de fonctionnement ont été équilibrées pour un montant total de 158 967 €.

Ces dépenses prévues sont liées au fonctionnement et à la maintenance du réseau ainsi qu'au remboursement des intérêts de l'emprunt. Les recettes proviennent principalement de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 15 523 €, de la redevance assainissement et de la PAC pour un montant de 100 000 €, des participations des communes pour 11 811 €, de la redevance modernisation des réseaux (reversée à l'agence de l'eau) pour 11 000 € et de la dotation aux amortissements de 17 000 € environ.

Les dépenses et les recettes d'investissement prévues s'élèvent quant à elles à 353 028 €.

Ces dépenses sont composées des travaux réalisés et payés en 2017 pour 160 808 €, des dotations aux amortissements pour 17 933 €, du remboursement du capital de l'emprunt pour 18 986 € et d'une provision pour financer les travaux et les remboursements à venir d'un montant de 155 301 €. Les recettes sont liées au solde de la section d'investissement de 309 092 €, au retour de la TVA sur les travaux pour un montant de 1 026 € et à la dotation aux amortissements de 42 910 €.

Mensualisation de la redevance



La facturation de la redevance se fait en deux temps. **Une facture estimative basée sur 40% de la facture de l'année précédente vous est adressée**

en juin. La facture définitive, déduction faite de l'acompte, vous est envoyée en décembre.

Le SIAMA a mis en place la possibilité de mensualiser le montant de la redevance. Pour les abonnés qui souhaitent adhérer à ce système, il suffit de compléter les documents de prélèvement SEPA disponibles au bureau du syndicat à la mairie d'Autreville ou sur le

site internet de la commune d'Autreville : www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

Le prélèvement se fait sur 6 mois, de juin à novembre, avec régularisation en décembre.

Paiement par carte bancaire



A partir de cette année, vous pourrez payer votre redevance au moyen de votre carte bancaire dès la prochaine facture (facturation estimée pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017) en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr

Votre facture comportera un identifiant et un mot de passe ainsi que l'adresse du site pour paiement tipi.

Secrétariat du SIAMA

Le siège social du SIAMA est transféré dans les locaux de la mairie d'Autreville, 4 Grande Rue – Tél. 03 83 24 96 70. Une permanence est assurée chaque jeudi de 14h00 à 18h00. Vous pouvez, en cas de besoin, joindre le président du SIAMA, Jean-Jacques BIC, au 06.81.41.41.69 ou par courriel siamas4@orange.fr

Travaux 2016 - 2017



Travaux en cours rue du Moulin à Millery

Les travaux réalisés en 2016 et 2017 ont été expliqués dans la lettre de novembre 2016. Ils avaient deux objectifs : d'abord améliorer la collecte des eaux usées à Millery, notamment rue des Biches, rue des Chenevières et rue du Moulin et permettre ainsi aux habitants de se raccorder à l'égout, ensuite éliminer les eaux claires parasites – sources et ruisseaux – à Autreville sur Moselle. Financés grâce au retour de la TVA et au reliquat de l'emprunt réalisé en 2012, ces travaux d'un montant total de 225 000 € vont bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau qui s'élèvera à 39 418€.

Un diaporama relatant ces travaux est consultable et téléchargeable sur le site de la commune d'Autreville-sur-Moselle : www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr sous l'onglet SIAMA.